

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 24 mai 2024**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 24 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain

GUINDT Philippe  
SIVEC Jean  
DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle  
REUTER Olivier  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

THILL Céline  
VALANCE Bénédicte  
VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. OGER Isabelle  
donne pouvoir à M. IMMER Alain  
donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.  
Monsieur Philippe GUINDT participe au Conseil à partir de 20h37, soit à partir de cette délibération.

Objet : 2024 – 850 Éclairage Public passage aux LED, modification du plan de financement

**Vu** la délibération N° 2023 – 802 « Éclairage Public passage au LED du 18 décembre 2023 » ;

**Vu** le dossier de demande de subvention au titre de la programmation Fond Vert de l'État inscrit en date du 05 février 2024 sous le Numéro 15442067, incluant un plan de financement tel que décidé par délibération du 18 décembre 2023 ;

**Vu** l'Email de Madame la Sénatrice Belrhiti du 03 mai 2024 faisant part d'une réponse de Monsieur le Sous-Préfet de Thionville indiquant que « les nouvelles mesures d'accompagnement des projets d'éclairage public prises dans le cadre du plan national d'économies prises par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires (circulaire du 04/04/2024) qui réduisent désormais le taux d'intervention à 15% au lieu de 20% pour les projets de rénovation de l'éclairage public des communes ;

**Vu** que suite aux contacts pris par Monsieur le Maire avec le service instructeur de la Sous-Préfecture il est possible d'inclure le remplacement des 8 luminaires de la rue des Romains, dont le coût figure dans le dossier d'enfouissement des réseaux et peut être inclus dans le dossier de passage aux LED ;

Monsieur Le Maire propose de réviser le plan de financement et modifier le dossier Numéro 15442067 de demande de subvention Fond Vert qui peut à présent s'établir de la manière suivante :

**Dépenses :**

74.622,12€ HT (89.546,54€ TTC) devis ELRES du 14 décembre 2023 N° 230100A ;

20.000,00€ HT (24.000,00€ TTC) estimation CCCE (MOD) du 03 octobre 2023 dossier Effacement des Réseaux Aériens pour la rue des Romains ;

**94.622,12€ HT Coût total prévisionnel du passage aux LED et TVA pour 18.924,42 €.**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 24 mai 2024**

**Recettes :**

- a) 14.193,00€ HT Aide Fond Vert, de la Préfecture de la Moselle, au taux de 15% ;
- b) 40.215,00€ HT Fonds de concours rénovation éclairage public de la CCCE,
- c) 40 214,12€ HT Autofinancement de la commune,

-----  
**94.622,12€ HT Total des ressources prévisionnelles**

Monsieur le Maire rappelle que le montant de subvention inscrit au budget 2024 pour le dossier de passage aux LED de l'Éclairage Public est de

- 14 924,00€ pour le Fond Vert (sur la base de 20% mais uniquement sur le devis ELRES) ;
- 18 655,00€ pour le Fonds de concours de la CCCE, chiffré sur les base de décembre 2023 ;

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le passage aux LED de l'éclairage public, qui ne l'est pas encore (incluant la Rue des Romains) et à le réaliser en 2024 ;
- **Décide** de modifier la demande d'aide fond vert auprès de la préfecture de la Moselle telle que présentée ci-dessus ;
- **Décide** de modifier la demande de fond de concours pour la rénovation de l'éclairage public auprès de la CCCE tel que présentée ci-dessus ;
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents, déclarations et actes, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du présent financement et de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 mai 2024

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29/05/2024.

Le Maire,

